

Comment créer un compte LCA

- formation dirigeants février 2024
- formation aux subventions





FÉDÉRATION FRANÇAISE ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Cette opération est possible toute l'année

Il est possible toute l'année de changer les renseignements administratifs

Il est possible toute l'année de compléter les Comptes Rendus Financiers



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



- par contre, la campagne de subvention n'est ouverte qu'aux dates proposées par les fédérations
- en général de fin février à avril

•un conseil : commencer le plus tôt possible!

Navigateurs préconisés









Google Chrome



Safari

- La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce
- Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip
 - Déconnexion de l'application au bout de 30 minutes



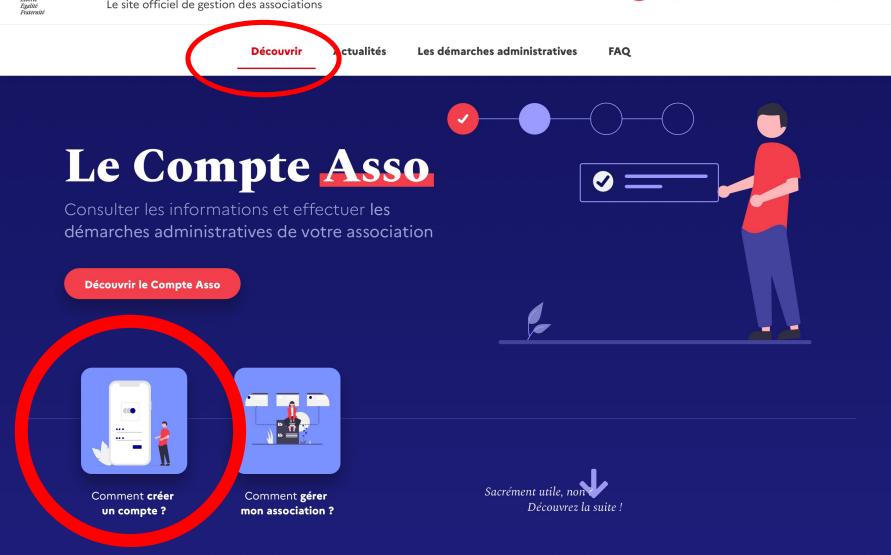
Aller sur le site LCA

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/





Le site officiel de gestion des associations









RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les boites de messagerie yahoo.com ou yahoo.fr suppriment régulièrement les courriels issus du compte asso. Nous vous recommandons d'utiliser une autre adresse de messagerie, à défaut vous ne serez pas en mesure de valider la création de votre compte.

CREATION DE VOTRE COMPTE					
	a création du compte vous sera envoyé à la boite de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boite de messagerie et ue le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.				
	● M				
	Nom				
	Prénom				
	Adresse de messagerie				
	Mot de passe				
	Confirmez le mot de passe				
	CRÉER CE COMPTE				
	RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION				

A PROPOS

Présentation du service Données personnelles **OUVERTURE DES DONNEES**

DataAsso Data.gouv.fr Données ouvertes **ASSISTANCE ET CONTACT**

Assistance Contact FAQ



Besoin d'aide ?

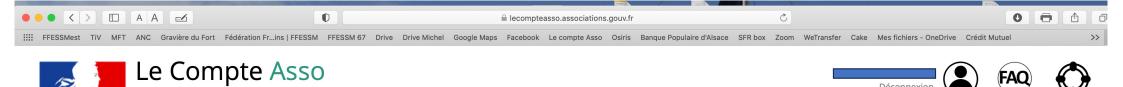
Version: 1.10.3

Le Compte Asso





Le site officiel de gestion d'association yahoo.com ou yahoo.fr suppriment régulièrement les courriels issus du compte asso. Nous vous recommandons d'utiliser une autre adresse de messagerie, à défaut vous ne serez pas en mesure de valider la création de votre **CREATION DE VOTRE COMPTE** Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boite de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boite de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables. ••••• **CRÉER CE COMPTE RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION** Besoin d'aide? A PROPOS **OUVERTURE DES DONNEES** ASSISTANCE ET CONTACT Présentation du service DataAsso Assistance Données personnelles Data.gouv.fr Contact FAQ Données ouvertes Version: 1.10.3



Le site officiel de gestion d'association

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte a été envoyé à la boite de messagerie déclarée (bernardschittly@icloud.com). Veuillez ouvrir votre boite de messagerie et cliquer sur le lien de validation. (Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.)

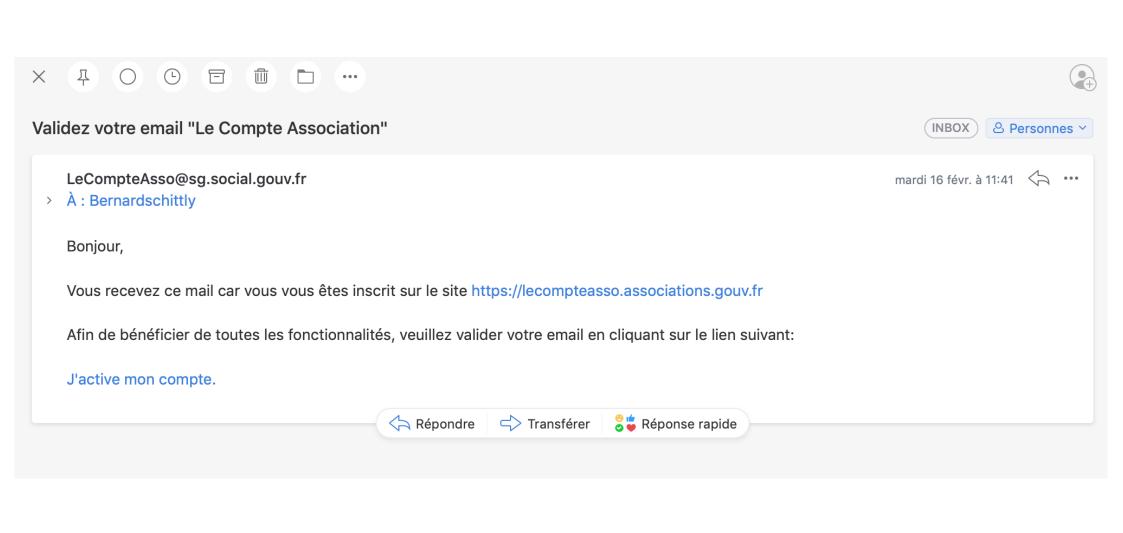
Une fois votre adresse de messagerie validée, vous aurez accès aux données de votre association.

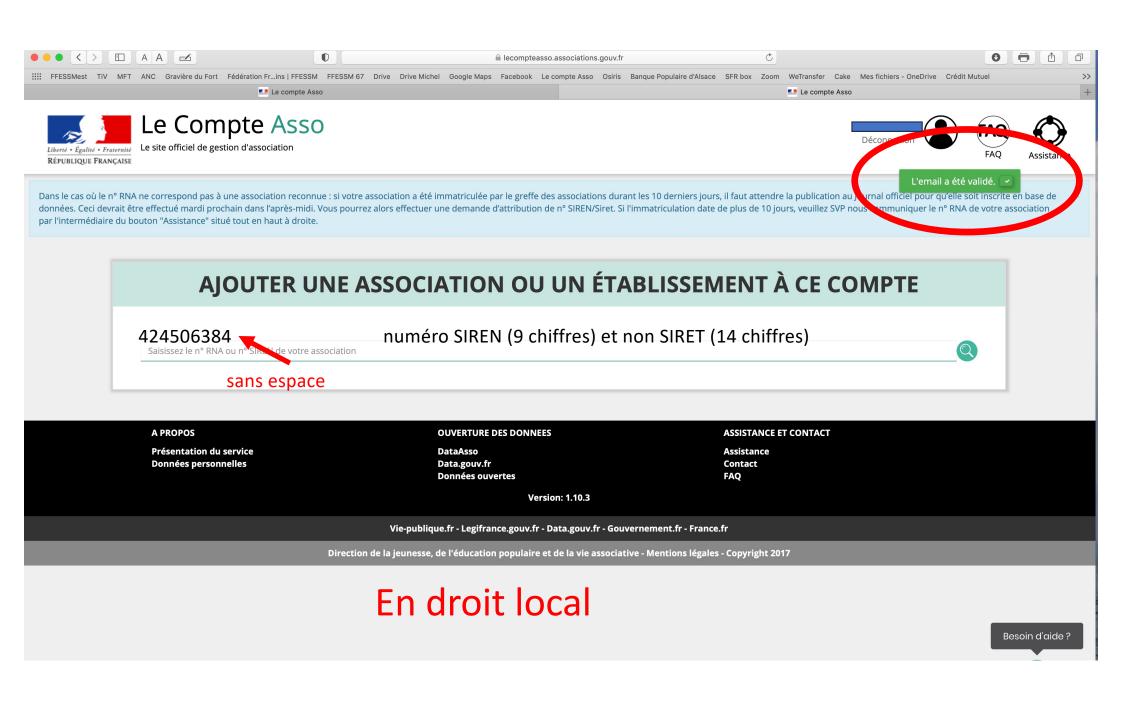
Cliquez ici pour recevoir un nouvel e-mail de validation.

A PROPOS
OUVERTURE DES DONNEES
ASSISTANCE ET CONTACT
Présentation du service
Données personnelles
Data.gouv.fr
Données ouvertes
Version: 1.10.3

Vie-publique.fr - Legifrance.gouv.fr - Data.gouv.fr - Gouvernement.fr - France.fr

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017





Pour les associations de loi 1901

- il faut renseigner le numéro RNA
- Répertoire National des Associations
 - que vous devez avoir
 - sauf si vous n'avez fait aucune déclaration ou changement depuis 2009
 - dans ce cas vous le demandez à la préfecture (ou à la sous-préfecture) où vous êtes affilié le greffe des associations





FÉDÉRATION FRANÇAISE ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Une fois créé le compte

- il se peut qu'il faille un peu de temps pour qu'il soit opérationnel
 - entre ¼ h et 1 journée
- il faut ensuite penser à renseigner toutes les demandes « administratives »

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/informations-administratives/2585900









Le dispositif Pass'sport est prolongé jusqu'au 28 février 2022 afin de permettre au plus grand nombre de clubs et de jeunes éligibles d'en bénéficier. La reprise de la saisie de vos bénéficiaires est pleinement opérationnelle depuis le 5 janvier 2022, et sera possible jusqu'au 28 février 2022.

Association: FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

N° SIREN 448108118

Consulter/modifier les informations administratives

Consulter/modifier les informations administratives

Consulter/modifier les informations administratives





FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.





FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

n° SIREN: 448108118

Cette association appartient au champ de l'ESS

Identité

Association

Adresses et coordonnées
Siège: 2 RUE PLEINIERE 57420 VERNY

APE: 93.12Z - Activités de clubs de sports

Composition

Affiliations et adhérents personnes morales
 1 affiliation

Personnes physiques
1 personne déclarée





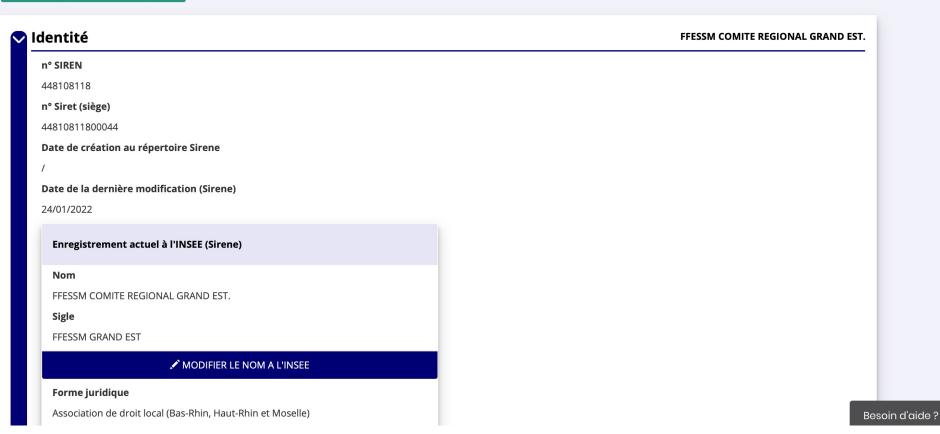




FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

n° SIREN : 448108118

Cette association appartient au champ de l'ESS



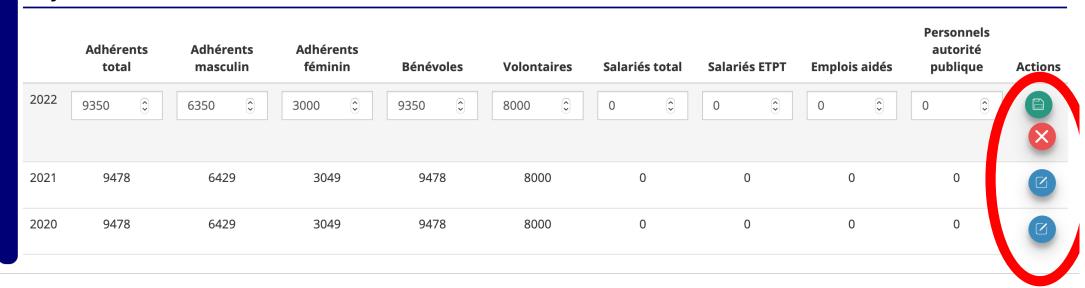
Avant que l'INSEE ne prenne en compte vos demandes de modifications, il faut qu'elles soient validées par le tribunal judiciaire

* Identité, adresse et activités



- en droit local : en passant par le site INSEE
 - dg75-sirene-associations@insee.fr

Moyens humains 9 350 bénévoles en 2022



Comment trouver ces chiffres ? comment savoir combien vous avez de cotisantes, d'enfant de moins de 12 ans, de jeunes entre 12 et 16 ans ?

Sur le site fédéral, dans l'espace de votre club,

Moyens humains 9 350 bénévoles en 2022



Les données des ressources humaines ont bien été mises à jour!

Les couleurs des messages sont intéressantes :

vert ou bleu: OK

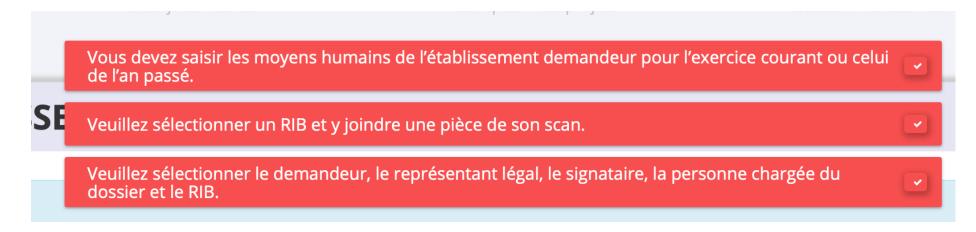
rouge: ça ne va pas

Aucun changement n'a été détécté. 🔽



Grisé, Non sélectionnable, On ne peux pas passer à l'étape suivante

Coloré = activé Sélectionnable, On peux passer à l'étape suivante



Message d'erreur, il indique les actions à réaliser

© LISTE DES DOCUMENTS

Sélectionner l'état du document

COURANTS Archivés

← RETOURNER AUX INFORMATIONS

Téléverser	Туре	Origine	Nom	Date de chargement	Année de validité	Commentaire 1	Télécharger	Actions
\$	Rapport d'activité	association	ASSEMBLEE GENERALE TOMBLAINE mars 2020.docx	10/04/2020 10:59			<u> </u>	
\$	Statuts	association	Grand EST statuts nov 2019 V5.docx	27/04/2021 10:50			<u></u>	
₩	Comptes annuels	association	Compte de r??sultat synth??tique 2019.pdf	27/04/2021 13:26	2020		<u>*</u>	
\$	Liste des dirigeants	association	liste des dirigeants.docx	27/04/2021 10:59			<u>*</u>	



Sélectionner l'état du document

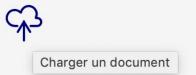
COURANTS

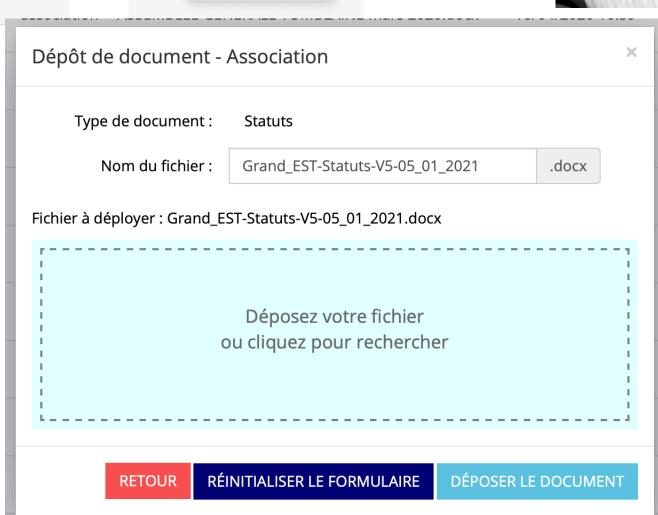
Archivés

← RETOURNER AUX INFORMATIONS

	Туре							
Téléverser		Origine	Nom	Date de chargement	Année de validité	Commentaire	Télécharger	Actions
\$	Rapport d'activité	association	ASSEMBLEE GENERALE TOMBLAINE mars 2020.docx	10/04/2020 10:59			<u>\psi_</u>	
	Statuts	association	Grand EST statuts nov 2019 V5.docx	27/04/2021 10:50				Enregistre
\$	Comptes annuels	association	Compte de r??sultat synth??tique 2019.pdf	27/04/2021 13:26	2020		•	
-^								







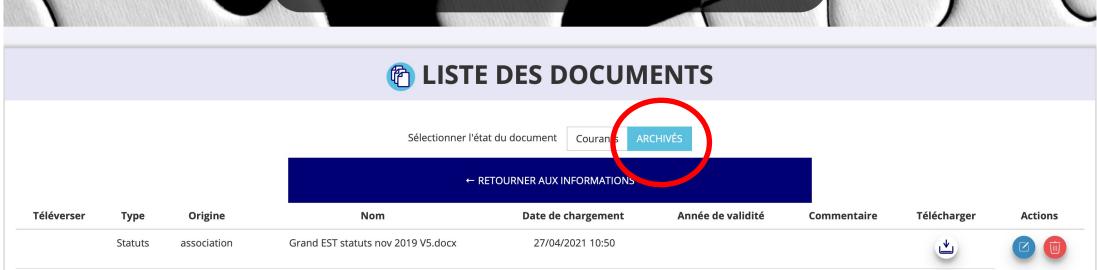
















2. Relations avec l'administration

L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Si oui, date de publication au Journal Officiel:

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui □non ☑



FÉDÉRATI (LIDURIT - Egalitti - Fraterialis) RÉFUDE SMINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

Reconnaissance d'utilité publique

- Oui, en droit local
 - mettre la date de l'agrément de jeunesse et sport pour les associations crées avant 2015
- Oui pour les associations loi 1901
 - mettre la date du 23 juillet 2015
- Oui pour le droit local des associations créées après 2015

L'article 12 de l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal officiel du 24 juillet 2015

La reconnaissance des fédérations sportives agréées comme établissement d'utilité publique



L'article 12 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal officiel du 24 juillet 2015, prévoit que : «Les fédérations sportives sont reconnues comme établissements d'utilité publique lorsqu'elles ont obtenu l'agrément mentionné au premier alinéa et bénéficient des avantages associés à la reconnaissance d'utilité publique ».

Cette disposition est codifiée à l'article L. 131-8 du code du sport.

Le champ de la mesure

La disposition concerne les fédérations sportives agréées par le ministre chargé des sports au titre de l'article L. 131-8 du code du sport. La liste de ces fédérations, unisports et multisports, est consultable sur le site:

www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation

N'entrent pas dans le champ de la mesure les associations sportives ou les groupements

sportifs qui ont reçu un agrément par le préfet dans les conditions de l'article L. 121-4 du code du sport.

De même, la mesure ne bénéficie pas aux organes déconcentrés (comités départementaux, ligues régionales) des fédérations agréées.

Une mesure de simplification pour les fédérations sportives

Toutes les fédérations sportives agréées sont dorénavant reconnues établissement d'utilité publique par la loi. Elles ne sont donc plus tenues par les dispositions du décret du 16 août 1901 sur les dispositions spécifiques des associations reconnues d'utilité publique.

Le décret n° 2016-387 du 29 mars 2016 (JO du 31 mars) pris pour l'application de l'ordonnance a modifié la partie réglementaire du code du sport. Notamment, il a supprimé les dispositions de l'annexe I-5 transposant aux associations sportives reconnues d'utilité publique les dispositions du décret du 16 april 1901

Il s'agit principalement de :

- l'approbation du ministère de l'intérieur pour l'entrée en vigueur des modifications statutaires et du règlement intérieur. Ces modifications entreront donc en vigueur dès leur approbation par l'assemblée générale (article R. 131-8 du code du sport):
- la nécessité d'une approbation administrative pour les délibérations de l'assemblée générale relatives aux emprunts et hypothèques;
- l'approbation par le préfet des délibérations relatives aux libéralités;
- la justification auprès du préfet du département, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des sports de l'utilisation des subventions. Les fédérations restent tenues de justifier de l'utilisation de ces subventions auprès de la personne publique qui les a versées;
- la communication des documents au ministère de l'intérieur.



Questions?

FÉDÉRATION FRANÇAISE ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS